

Assemblée Générale CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes**du 24 juin 2020***Extrait des délibérations*

Marché N° 2069R02A00

INTITULE : SERVICES D'AGENCE DE VOYAGES POUR LA FOURNITURE DE TITRES DE TRANSPORTS NATIONAUX, INTERNATIONAUX ET PRESTATIONS ASSOCIEES POUR GRENOBLE ECOLE DE MANAGEMENT ET LES CCI DE LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES

Cette consultation a été lancée par la CCIR dans le cadre de la centrale d'achats des CCI de Auvergne-Rhône-Alpes.

Il s'agit d'un marché de service d'agence de voyages d'affaire comprenant la mise à disposition d'une plateforme de réservation en ligne de titres de transports Ferroviaires et Aériens, ainsi que la réservation d'hôtel et la location de véhicules.

Ce marché doit permettre d'optimiser le poste voyage des CCI en réduisant les frais agence, en simplifiant la gestion des frais de déplacement, et en facilitant la mobilité via une application sur smartphone.

Il s'agit d'un marché à bons de commande sans minimum ni maximum passé pour une durée de 2 ans, renouvelable 1 fois pour une période de 2 ans.

Sur la base des consommations actuelles, ce marché est estimé à 1,2 Million € HT par an.

La Commission des marchés se réunit le 24 juin 2020 à la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes pour émettre un avis sur l'offre économiquement la plus avantageuse.

Il est demandé à l'Assemblée Générale d'autoriser le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes à passer ce marché dans les conditions énoncées ci-dessus.

M. LE PRESIDENT. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Quorum : 61
Présents : 63
Représentés : 36

Voix pour : 99
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Extrait certifié conforme
Le 29 juin 2020, à Lyon

Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes


Philippe GUERAND